

Share Voisins,

Conditions Generales d'Utilisation
ShareVoisins

Janvier 2016

1. Conditions Générales

Les présentes Conditions Générales d'Utilisation (ci-après le «Pacte Des Voisins») de l'application internet et mobile www.ShareVoisins.fr (ci-après l' « Espace de Partage ») décrivent les conditions selon lesquelles l'exploitant de l'Espace De Partage : la société ShareVoisins SAS, au capital de 1000 euros, immatriculé au RCS de Paris sous le numéro 807 525 225 (Ci-après « ShareVoisins ») déterminent les conditions d'utilisation des services proposés à ces utilisateurs (Ci-après les « Voisins »). Le Voisin étant un utilisateur.

En cochant la case "j'accepte", le Voisin confirme accepter toutes les stipulations de ce Pacte Des Voisins.

2. Conditions d'inscription

Nous proposons notre Espace De Partage uniquement aux personnes physiques âgées de 18 ans et plus. En devenant membre ou en utilisant l'Espace de Partage, Le Voisin reconnaît ainsi avoir l'âge requis et être une personne physique.

En s'inscrivant, le Voisin accepte de recevoir les notifications d'activités par défaut de ShareVoisins par email (liste non exhaustive) comme le message d'un voisin par exemple. La liste complète peut être trouvée une fois connectée dans l'Espace de Partage dans la partie « Mon Profil».

Le Voisin une fois inscrit et connecté peut modifier ces paramètres d'alertes emails dans son profil sur l'Espace De Partage.

ShareVoisins demande au Voisin qui ne respecte pas les Conditions d'inscription précitée, de ne pas utiliser l'Espace De Partage. Si le Voisin l'utilise quand même, son compte pourra être suspendu temporairement ou définitivement supprimé par ShareVoisins.

Le compte du Voisin est personnel et ne peut pas être transféré ou cédé à des tiers, sous quelque forme que ce soit.

3. SHAREVOISINS, un service de mise en relation

Le Voisin déclare par les présentes qu'il a procédé préalablement à la souscription par lui à l'Espace de Partage à la vérification de l'adéquation de l'Espace de Partage qu'il juge adapté à ses besoins ainsi qu'avoir reçu de ShareVoisins toutes les informations et conseils qui lui étaient nécessaires pour souscrire au présent Pacte des Voisins et qu'en conséquence il renonce à toute contestation sur ce point.

Dans ce prolongement, le Voisin reconnaît avoir été informé que ShareVoisins n'est qu'un prestataire technologique permettant notamment via son Espace de Partage la mise en relation entre Voisins pour permettre d'échanger des objets et services entre eux.

Le Voisin est bien informé que l'Espace de Partage n'est qu'une simple plateforme internet de mise en relation et ne saurait répondre à toutes les caractéristiques spécifiques qu'offre normalement un service de prêt et/ou de location d'objets, de formation, de réparation ou tout autre type de services aux particuliers.

Il appartient donc au Voisin de vérifier l'adéquation des services proposés par l'Espace De Partage avec ses besoins.

Le Voisin déclare en outre qu'il dispose des connaissances, compétences et des ressources, notamment humaines et techniques, requises pour l'utilisation de l'Espace de Partage.

Il est de la responsabilité des Voisins de faire tout ce qui est en leur pouvoir pour garantir que le prêt d'objet ou les services rendus se passe dans les meilleures conditions possibles.

Aucune responsabilité ne pourra être opposée à ShareVoisins sur des faits postérieurs à la mise en relation.

4. Les données présentes sur l'Espace De Partage

4.1. Nature des données

De manière générale, ShareVoisins ne contrôle pas toutes les informations fournies par les Voisins et rendues publiques sur l'Espace De Partage, que ce soit sur l'espace privatif de chaque Voisin ou l'espace commun du réseau social ShareVoisins.

Plusieurs types d'informations sont susceptibles d'être présentes sur l'Espace De Partage :

- a. des « informations Générales » publiées par ShareVoisins relatives au fonctionnement de l'Espace De Partage
- b. des « informations Personnelles » dans la section « Mon Profil » : l'adresse Postale, l'email et le mot de passe, la photo du Voisin
- c. des informations de type « Objets » et dans les sections « Mon Quartier » ou « Mes Objets » : nom de l'objet, catégorie, description, photo. ShareVoisins n'exerce aucun contrôle a priori sur la qualité, dangerosité ou défektivosité des objets répertoriés.
- d. des informations de type « Services » et dans les sections « Mon Quartier » ou « Mes Services » : nom du service, catégorie, description, photo. ShareVoisins n'exerce aucun contrôle a priori sur la qualité, dangerosité ou défektivosité des services répertoriés.
- e. des informations de type « Messages » dans la section « Mes Messages » dont le contenu est le fait des Voisins dont ShareVoisins ne peut-être tenu pour Responsable.
- f. des informations à caractère « éditorial », publiées par ShareVoisins

- g. des informations en provenance des partenaires de ShareVoisins et publiées par ShareVoisins et dont ShareVoisins ne peut être tenue comme responsable.

4.2. Confidentialité des données

Les informations fournies par un Voisin seront accessibles et seulement accessible de la manière suivante :

- Les Informations Personnelles seront connues seules du Voisin et de ShareVoisins. Les Voisins sont seuls responsable de leurs Informations Personnelles, ShareVoisins ne jouant qu'un rôle d'intermédiaire pour leur mise en ligne.
- Les messages échangés pour emprunter ou prêter un objet ne se seront connus que des Voisins qui ont décidé de s'échanger des Messages et de ShareVoisins.
- En conformité avec les dispositions de la loi 6 janvier 1978 relative à l'Informatique, aux fichiers et aux libertés modifiée, les traitements automatisés de données nominatives réalisés à partir de ShareVoisins ont fait l'objet d'une déclaration auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (Cnil) qui a délivré un récépissé sous le numéro 1834479.
- Le Voisin est notamment informé que, conformément à l'article 32 de la loi informatique, fichiers et libertés du 6 janvier 1978 modifiée, les informations communiquées par le Voisin du fait des formulaires présents sur l'Espace De Partage, sont nécessaires pour répondre à ses demandes et sont destinées à ShareVoisins, responsable du traitement à des fins de gestion administrative et commerciale.

En aucun cas ShareVoisins ne pourra être tenu responsable de la divulgation d'informations considérées comme confidentielles, le rôle de ShareVoisins étant de mettre en relation.

4.3. Les droits de rectification des données des Voisins

Le Voisin est informé qu'il dispose d'un droit d'accès et de rectification portant sur les données le concernant en écrivant à ShareVoisins dont l'adresse est la suivante: 4 rue sainte cecile 75009 Paris ou par e-mail à contact@Sharevoisins.fr. Toutes les publications d'un Voisin peuvent être modifiées ou supprimées une fois publiées.

Si le Voisin le souhaite, son compte sur Sharevoisins.fr peut être supprimé via une simple demande sur le formulaire de contact prévu à cet effet dans l'Espace de Partage. Cette opération sera prise en compte sous 48 heures ouvrables, conformément à la politique de suppression de ShareVoisins et aux lois applicables en la matière.

ShareVoisins gardera dans ses systèmes certaines informations après la suppression du compte d'un Voisin dont la seule finalité sera de résoudre tout litige ultérieur potentiel et ce en conformité avec les exigences légales en ce domaine. Ces données ne seront cependant plus accessibles en ligne.

4.4. La sécurité des données des Voisins

ShareVoisins mettra en œuvre différentes mesures de sécurité pour protéger la confidentialité des données personnelles des Voisins.

Les Voisins sont informés qu'un mot de passe de qualité est un mot de passe alpha numérique, changé régulièrement. Le Voisin est le seul gardien et le seul responsable du caractère confidentiel des identifiants et mots de passe le concernant qui sont personnels, non transférable, même de manière temporaire, à un tiers. Il en est de même pour toute identité ou tout compte actif dans l'Espace de Partage.

Le Voisin s'engage à prendre toutes précautions utiles pour assurer la sauvegarde du caractère personnel et confidentiel desdits identifiants, mots de passe comptes ouverts en son nom et informer sans délai et par écrit ShareVoisins dès qu'il aura pris connaissance d'une usurpation quelconque d'identité sur le service ou d'un risque sur la confidentialité des données résidant dans l'Espace de Partage.

Par ailleurs, le Voisin doit s'assurer que toute donnée transmise ou hébergée dans l'Espace de Partage est sauvegardée par ses soins sur un support amovible distinct.

Le Voisin reconnaît fournir toutes types d'informations, déclarations, données et contenu en toute connaissance de cause et volontairement.

4.5. Exactitude et qualité des données

Le Voisin garantit que tout type d'informations qu'il pourra fournir dans l'Espace De Partage sont exactes et conformes à la réalité. Notamment, les informations :

- a. ne doivent pas être fausses, imprécises, mensongères
- b. ne doivent pas être frauduleuses ou impliquer le prêt d'objets contrefaits ou volés
- c. ne doivent pas porter atteinte aux droits d'auteurs, aux droits des brevets, aux droits des marques, aux secrets de fabrication, aux autres droits de propriété intellectuelle, au droit de divulgation ou à la vie privée des tiers
- d. ne doivent enfreindre aucune loi ou règlement (y compris, et sans limitation, celles régissant la concurrence déloyale, les pratiques discriminatoires ou la publicité mensongère)
- e. ne doivent pas être diffamatoires, médisantes ou calomnieuses
- f. ne doivent pas être discriminatoires ou inciter à la violence ou à la haine raciale, religieuse ou ethnique
- g. ne doivent pas comporter de contenus obscènes ou pédophiles
- h. ne doivent pas contenir de virus ou tout autre programme informatique visant à endommager ou à intercepter clandestinement tout système informatique, données ou informations nominatives
- i. ne doivent pas engager la responsabilité de ShareVoisins.

De manière plus générale, le Voisin n'a pas le droit de diffuser sur l'Espace De Partage toute information qui serait en contradiction avec les réglementations en vigueur dans son pays.

ShareVoisins se réserve le droit de supprimer toutes données ne respectant pas les règles citées précédemment.

ShareVoisins n'approuve ni ne valide les publications effectuées sur son Espace de Partage.

4.6. La licence d'utilisation

Dans le but de permettre à ShareVoisins d'utiliser les informations et autres éléments que le Voisin a communiqué sans violer les droits que le Voisin pourrait avoir sur ces informations, Le Voisin nous concède une licence transférable, non-exclusive, gratuite, et sans limitation de durée ni de territoire, avec le droit de concéder des sous-licences, d'utilisation, d'exploitation et de divulgation desdites informations, pour une exploitation dans tout média existant ou à venir, dans le respect de la protection de vos droits. La présente licence restera en vigueur pendant toute la durée légale de protection de vos Informations Personnelles.

4.7. Les cookies

Le Voisin est informé que, lors de ses visites sur l'Espace De Partage, un cookie peut s'installer automatiquement sur son logiciel de navigation. Le cookie est un bloc de données qui ne permet pas d'identifier le Voisin mais sert à enregistrer des informations relatives à la navigation de celui-ci sur l'Espace De Partage de telle manière à aider ShareVoisins à mieux comprendre les Voisins pour leur offrir le service le plus adapté.

Le paramétrage du logiciel de navigation permet d'informer de la présence de cookie et éventuellement de la refuser de la manière décrite à l'adresse suivante : www.cnil.fr. Le Voisin dispose d'un droit d'accès, de retrait et de modification des données personnelles communiquées par le biais des cookies dans les conditions indiquées ci-dessus.

5. Accès au site et atteinte à l'intégrité de l'Espace De Partage

Le Voisin accepte de ne pas utiliser de logiciels ou de procédés manuels pour copier les pages Internet ou pour enregistrer ou collecter les informations sur ces pages sans le consentement exprès préalable et écrit de ShareVoisins.

Le Voisin accepte de ne pas utiliser de dispositifs ou logiciels de toutes sortes afin de perturber ou tenter de perturber le bon fonctionnement de l'Espace de Partage.

Le Voisin accepte de ne pas engager d'action qui imposerait une charge disproportionnée sur les infrastructures de ShareVoisins.

La plupart des informations contenues dans l'Espace De Partage sont actualisées en temps réel et sont données en licence par nos membres ou des tiers.

Le Voisin accepte de ne pas copier, reproduire, altérer, modifier, créer des œuvres dérivées ou divulguer au public tout ou partie du contenu de notre site sans le consentement exprès préalable et écrit de ShareVoisins ou celui des tiers concernés.

La structure générale, ainsi que les logiciels, textes, images animées ou non, sons, savoir-faire et tous les autres éléments composant l'Espace De Partage sont la propriété exclusive de ShareVoisins. Toute représentation totale ou partielle de ce site par quelque société que ce soit, sans l'autorisation expresse

de l'exploitant de l'Espace De Partage, est interdite et constituerait une contrefaçon sanctionnée par les articles L.335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

Il en est de même des bases de données de ShareVoisins, qui sont protégées par les dispositions de la loi du 1er juillet 1998 portant transposition dans le Code de la propriété intellectuelle de la directive européenne du 11 mars 1996 relative à la protection juridique des bases de données.

La marque de l'exploitant de l'Espace De Partage ainsi que les logos figurant sur l'Espace De Partage sont des marques semi-figuratives ou non et sont déposées. Toute reproduction totale ou partielle de ces marques ou de ces logos effectuée à partir des éléments de l'Espace De Partage sans l'autorisation expresse de l'exploitant de l'Espace De Partage est donc prohibée, au sens de l'article L.713-2 du Code de la propriété intellectuelle.

6. Infractions – Fermeture de compte

Sans exclure d'autres voies de recours, ShareVoisins se réserve le droit de donner un avertissement, de suspendre temporairement ou définitivement le compte d'un Voisin si:

- a. Le Voisin viole tout ou partie du présent Pacte Des Voisins;
- b. ShareVoisins est dans l'incapacité de vérifier ou d'authentifier les informations que le Voisin fournit à ShareVoisins et que le Voisin ne donne pas suite aux demandes d'authentification de ShareVoisins ;
- c. ShareVoisins pense que les agissements du Voisin sont susceptibles d'engager la responsabilité du dit Voisin, celle de ShareVoisins ou d'autres Voisins.

7. Indemnités

Le Voisin accepte de défendre et d'indemniser ShareVoisins (y compris pour les frais raisonnables d'avocats) ainsi que les mandataires sociaux, administrateurs, agents et employés contre toute demande ou réclamation faite par un tiers, causée ou résultant d'une violation de la part du Voisin du présent Pacte Des Voisins ou de tout document qui y est incorporé par référence, ou d'une violation de la part du Voisin de toute loi ou de tout droit de ces tiers.

8. Tarifs et frais

L'utilisation de l'Espace de Partage par les Voisins est gratuite.

ShareVoisins se réserve néanmoins le droit de modifier sa politique relative aux tarifs de son Espace De Partage dans l'optique de pouvoir faire vivre l'équipe qui porte le projet.

Le Voisin est redevable s'il y a lieu de tous les impôts et taxes résultant de l'utilisation de l'Espace De Partage. ShareVoisins recommande de consulter un conseiller fiscal pour de plus amples conseils concernant ce domaine.

9. Modifications du Pacte Des Voisins

Dans un souci d'adaptation et d'évolution de l'Espace De Partage pour mieux répondre aux attentes des Voisins, ShareVoisins pourra modifier ou supprimer les différents services proposés dans l'Espace De Partage voir fermer l'Espace de Partage ainsi que modifier le présent Pacte Des Voisins.

ShareVoisins informera les Voisins de ces changements par email ou tout autre moyen, un mois avant leur entrée en vigueur conformément aux dispositions de l'article L 121-84 du Code de la consommation.

Si le Voisin n'agrée pas les modifications intervenues, il devra manifester son refus auprès de ShareVoisins par tous moyens, notamment par courrier électronique (contact@ShareVoisins.fr). En conséquence, il s'interdit l'usage de l'Espace De Partage dans la mesure où cet usage est concerné par les modifications non agréées et, le cas échéant, ShareVoisins se réserve le droit de lui supprimer l'accès à l'Espace De Partage. Si malgré son refus, le Voisin continuait toutefois d'utiliser l'Espace De Partage concerné par les modifications, ces modifications lui seront pleinement opposables.

Dans le cas de la fermeture de l'Espace De Partage, ShareVoisins ne pourra pas faire l'objet de réclamation de la part des Voisins.

10. Stipulations Diverses

ShareVoisins mettra en œuvre ce qu'il pourra pour offrir une continuité de service mais ne peut pas le garantir. ShareVoisins pourra limiter ponctuellement ou de façon permanente l'activité des Voisins dans l'Espace De Partage, en fonction de critères d'utilisation de ShareVoisins qui peuvent varier.

ShareVoisins ne peut être tenu responsable de faits échappant à son contrôle et/ou résultant d'un cas de force majeure au titre du présent Pacte Des Voisins.

Les cas de force majeure comprendront notamment, outre les cas reconnus par la jurisprudence, toutes catastrophes naturelles, tous actes de guerre, atteintes à l'ordre public, épidémies, incendies, inondations et autres désastres, tous actes gouvernementaux, toutes grèves, lock-out, ainsi que tous problèmes électriques et techniques externes aux parties empêchant les communications.

Dans l'hypothèse où une ou plusieurs modalités figurant dans le Pacte Des Voisins seraient considérées comme illégales, inopposables ou inapplicables par une décision de justice, les autres stipulations du Pacte Des Voisins resteront en vigueur.

Tout Voisin accepte que les droits et obligations issus du présent Pacte Des Voisins pourront librement et de plein droit être cédés par ShareVoisins à un tiers en cas de fusion ou d'acquisition.

Les titres des différents articles figurant au présent Pacte Des Voisins sont purement indicatifs et ne déterminent pas nécessairement le contenu des articles auxquels ils se réfèrent.

ShareVoisins invite les Voisins qui échangent des objets à expliquer le fonctionnement des objets prêtés incluant toute les mesures nécessaires de sécurité pour garantir une utilisation de l'objet en toute

sécurité. Néanmoins, Sharevoisins ne pourra accepter aucune responsabilité liée à une éventuelle mise en location sur l'Espace De Partage pouvant porter atteinte à la santé ou l'intégrité physique des Voisins.

ShareVoisins invite les Voisins qui proposent des services à expliquer le contenu des services offerts, les compétences et l'expérience pour les mener à bien et toutes autres mesures nécessaires de sécurité pour garantir que le service se déroule en toute sécurité. Néanmoins, Sharevoisins ne pourra accepter aucune responsabilité liée à un éventuel service proposé sur l'Espace De Partage pouvant porter atteinte à la santé ou l'intégrité physique des Voisins.

ShareVoisins informe qu'il ne faut en aucun cas considérer comme acquis ni de pouvoir faire tout ce que les autres Voisins font.

Sharevoisins invite les Voisins à vérifier que les objets qu'ils proposent de prêter sont bien autorisés à la location en vertu de la loi applicable.

La tolérance de ShareVoisins à un manquement aux présentes Pacte Des Voisins par un membre ou un tiers n'altérera aucunement les droits et actions à l'encontre de tout autre manquement similaire et/ou ultérieur.

11. Conformité à la loi

Le Voisin s'engage à respecter les lois, règlements ou normes de toutes sortes en vigueur relatives à l'utilisation de l'Espace De Partage de ShareVoisins.

12. Relations entre les parties

ShareVoisins d'une part et le Voisin d'autre part sont des parties indépendantes, chacune agissant en son nom et pour son propre compte. Le présent Pacte Des Voisins ne créent aucun lien de subordination, de mandat, société en participation, entreprise commune, de relations employeur/employé ou franchiseur/franchisé entre ShareVoisins et le Voisin.

13. Notifications

Sauf stipulation expresse contraire, toute notification envoyée à ShareVoisins doit être adressée par courrier postal au : 4 rue sainte cecile, 75009 Paris.

Toute notification qui est destinée au Voisin sera envoyée en principe par e-mail à l'adresse que le Voisin a communiquée à ShareVoisins lors de son inscription.

Les notifications sont réputées parvenues sous 24 heures après l'envoi d'un e-mail, sauf si l'expéditeur se voit notifier l'invalidité de l'adresse e-mail.

Les notifications peuvent également parvenir au Voisin par lettre recommandée avec accusé de réception à l'adresse communiquée lors de son inscription. Le délai de 24 heures mentionné plus haut est alors porté à 3 jours après l'envoi du courrier.

14. Droit Applicable; Litiges

Le présent Pacte Des Voisins sont régies et interprétées conformément au droit français. Les tribunaux français auront compétence pour se prononcer sur tous les litiges susceptibles de naître entre les parties relatifs à l'exécution des présentes. Seul le tribunal dont dépend ShareVoisins pourra être saisi en cas de litige.